

Le programme d'action en faveur des régions frontalières

Autor(en): **Essig, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **56 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le programme d'action en faveur des régions frontalières



Je remercie très vivement la Chambre de Commerce Suisse en France d'avoir bien voulu consacrer ce numéro de la Revue Économique Franco-Suisse à la politique mise en œuvre par le Gouvernement français en faveur des régions frontalières de la France.

L'article figurant ci-après et signé par Francis Labro, Chargé de mission à la D.A.T.A.R., qui a préparé ce programme, et que beaucoup de nos amis suisses connaissent, présente de manière détaillée l'ensemble des actions qui ont été approuvées par le Gouvernement, au début de l'année 1976. Ce programme est mis en œuvre dans un esprit de coopération avec l'ensemble des états voisins et amis, au premier rang desquels figure bien entendu la Confédération helvétique, avec qui d'ailleurs une concertation est engagée de longue date, pour l'aménagement de nos zones frontalières communes.

Je voudrais souligner pour ma part l'esprit et les objectifs généraux de notre programme.

Nos régions frontalières présentent en effet des caractères spécifiques par rapport aux autres régions françaises.

Tout d'abord, nos régions frontalières sont exposées de plein fouet à la compétition internationale. Elles subissent, plus que le reste du territoire, les conséquences des disparités d'évolution, parfois conjoncturelles, parfois structurelles, entre la France et les pays voisins: taux de croissance et taux de change, réglementation sociale et équipements collectifs, conditions de travail, politique d'accueil des investissements, contexte culturel... Ce phénomène n'est pas nécessairement à sens unique, mais la plupart des régions frontalières françaises ont souvent pour vis-à-vis les régions étrangères les plus dynamiques des pays limitrophes. Elles bénéficient certes, dans bien des cas, de ce dynamisme, mais il résulte pour la plupart d'entre elles la crainte d'être oubliées ou insuffisamment soutenues par la collectivité nationale française.

Cette diversité et cette concurrence sont inévitables. Elles constituent pour nos régions frontalières une richesse certaine vis-à-vis du reste du territoire, à la condition que leurs atouts propres sur le plan international soient reconnus, et mis en valeur.

Nos régions frontalières sont en effet des carrefours géographiques, économiques, culturels et politiques. Elles sont en quelque sorte des vitrines de la France. Elles doivent contribuer à développer l'ouverture internationale de notre pays auprès de nos partenaires européens.

Enfin nos régions frontalières sont confrontées, au plan de l'aménagement local, à des difficultés particulières qui résultent de l'existence de la frontière: les disparités politiques et réglementaires entre les régions frontalières françaises et les régions étrangères limitrophes créent des situations complexes, qui sont la troisième caractéristique de ces régions.

Bureaux et laboratoires de la Société
P.C. Ugine-Kuhlman
à Lyon - Pierre Bénite (2000 m²)

Une construction SNCI se prête
aisément à toute opération de trans-
formation, extension, redistribution
des cloisonnements, etc... inutile de
surinvestir au départ en pensant aux
besoins futurs.

Un bâtiment SNCI est "pensé" et
équipé : entretien facile — confort —
agrément.

SNCI étudie des contrats d'entretien
à la carte et s'engage sur les garanties
financières proposées.

Ateliers de la Société COMEBA
à Pont-d'Ain.

le service complet de la construction

sneci

Siège Social - direction et bureaux
L'ABBAYE, 91330 YERRES. Tél. 925.39.80

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES :
Lille-Marcq, Rouen, Tours, Toulouse, Lyon, Bordeaux,
Villeneuve-lès-Avignon, Nancy, Dijon.

Toulon et Marseille : Société GEERAM.

Bureaux de la Mairie de Meylan
(architecte ZANASSI)

sneci

le service complet de la construction :

- ▶ étude sous la direction du maître d'œuvre et en
collaboration étroite avec le maître d'ouvrage
- ▶ constitution du dossier financier et administratif
- ▶ évaluation du coût global construction-exploitation
et (pourquoi pas...) démolition
- ▶ travaux
- ▶ après-vente
- ▶ contrats d'exploitation, contrats d'entretien.

SNCI construit chaque année 200 000 m² de bureaux, ateliers, usines,
surfaces commerciales, hôtels, motels, cliniques, équipements
collectifs pour le sport, les loisirs, l'enseignement.

Je désire recevoir :

votre documentation générale ☐

votre documentation spécifique
sur l'équipement que je dois construire:

NOM _____

Société _____

Fonction _____

Adresse _____

Téléphone _____

Les problèmes qui en résultent, problèmes concrets qui atteignent la vie quotidienne des populations frontalières, de part et d'autre des frontières, ne peuvent être réglés que très progressivement, et par une coopération transfrontalière approfondie. Le Gouvernement français souhaite développer cette coopération, engagée de longue date avec plusieurs de nos partenaires étrangers. A cet égard, la concertation menée avec la Confédération helvétique dans certaines zones peut être considérée comme particulièrement exemplaire et sera, bien entendu, poursuivie et favorisée.

Ces caractères communs à nos régions frontalières étant globalement reconnus, il faut souligner cependant la diversité évidente de développement et de situation de chacune d'elles; ceci a conduit le Gouvernement à adapter les décisions prises aux caractéristiques propres de chacune. Cette diversité se manifeste en effet dans de nombreux domaines:

— diversité de développement: ainsi les trois régions du Sud-Ouest sont moins développées que celles du Nord et de l'Est;

— diversité selon le type de problème. Ainsi les mouvements de travailleurs frontaliers, les questions d'aménagement transfrontalier, les problèmes liés au développement urbain de certaines grandes métropoles voisines situées de l'autre côté de la frontière, ne concernent que certaines zones frontalières;

— diversité enfin dans les relations avec nos voisins étrangers, en fonction notamment de leur appartenance ou non à la Communauté Économique Européenne, de l'organisation de leur territoire, de leurs structures constitutionnelles, ou plus généralement de différences séculaires de civilisation.

Ainsi, par exemple, les relations entre le Nord de la France et la Wallonie diffèrent sensiblement de celles avec le pays Flamand; ainsi encore les relations proprement frontalières avec l'Italie, relativement limitées jusqu'à présent à quelques problèmes spécifiques, sont très différentes de celles, très approfondies, que les régions concernées entretiennent depuis de nombreuses années avec la Confédération Helvétique et dont on voit dès maintenant des résultats concrets particulièrement appréciables.

Ces constatations, ainsi que les consultations qui ont été menées auprès des responsables des régions frontalières françaises concernées, ont conduit à reconnaître cependant, malgré les diversités des situations régionales constatées, quatre objectifs autour desquels s'ordonne l'action décidée par le Gouvernement:

— Il a paru tout d'abord souhaitable d'adopter un certain nombre de mesures spécifiques pour permettre aux régions frontalières de jouer leurs atouts dans le cadre de la compétition économique européenne.

En ce sens, a été prévue la possibilité, en matière d'aide aux créations d'activités industrielles ou tertiaires, dans les zones primées à ce titre et situées dans un secteur frontalier, de déplaçonner la prime par emploi, dès lors que la concurrence internationale l'implique mais aussi dans la limite des règles fixées par la Communauté européenne.

Dans le même sens, le régime des aides en matière de création d'activités tertiaires au sens large, ceci comprenant en particulier les activités de recherche-développement, a été étendu à l'ensemble des zones frontalières. Ceci concerne bien évidemment au premier chef les zones limitrophes à la Confédération Helvétique, dans lesquelles le Gouvernement français souhaite ainsi encourager d'éventuelles créations d'emplois tertiaires, émanant d'investisseurs helvétiques.

De même, des crédits seront mis en place pour aider les entreprises situées en zones frontalières dans les programmes d'investissement pour l'amélioration des conditions de travail.

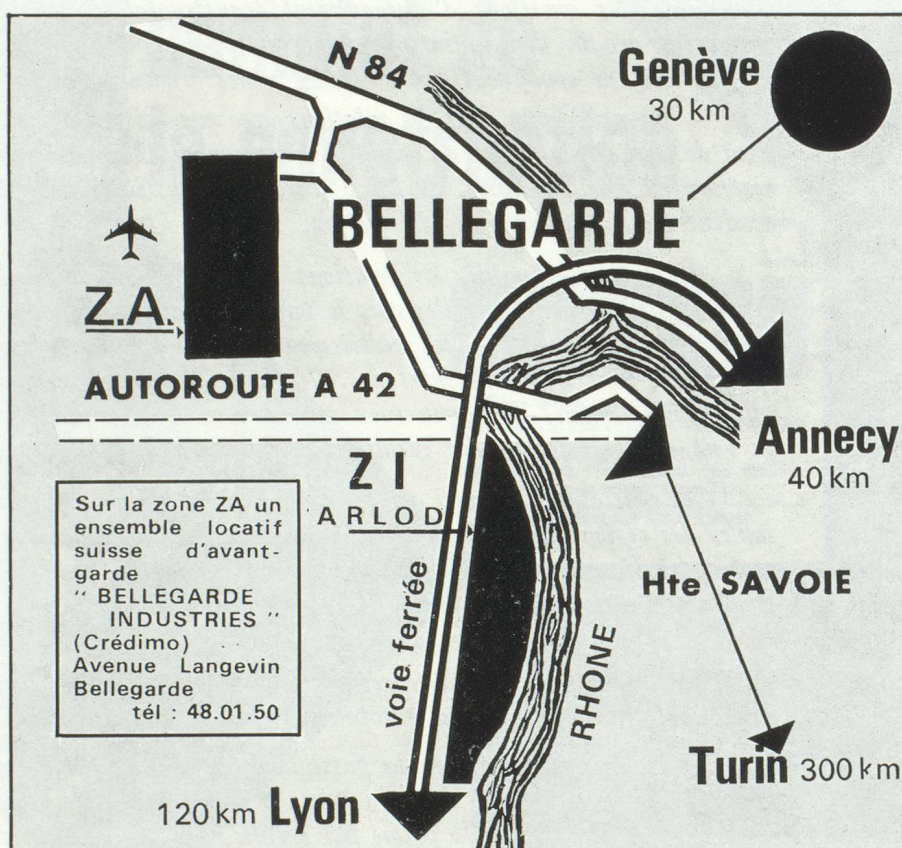
Dans le même sens enfin sont développées dans certaines régions frontalières des grandes infrastructures industrielles d'accueil pour d'éventuels investisseurs étrangers. C'est le cas notamment de la grande zone industrielle de la Plaine de l'Ain, qui sera reliée dans quelques années par autoroute à Genève, et qui est précisément aménagée à l'intention d'éventuels investisseurs suisses.

Zone
industrielle
privilégiée



BELLEGARDE

CARREFOUR EUROPEEN



50 hectares de Zone Industrielle
20 hectares de Zone Artisanale

UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE

BELLEGARDE est un centre de transit et de dédouanement international (Allemagne, Autriche, Italie, Suisse, France...)
Sur la Nationale LYON-GENÈVE, à proximité du futur échangeur de l'autoroute A 42, Bellegarde est aussi relié par voie ferrée à Lyon, Grenoble, Turin, Bâle...

DES AVANTAGES ADMINISTRATIFS INTERESSANTS

La Municipalité soutient tout investissement industriel et la ville bénéficie des allègements fiscaux (décret du 25 Mai 1976)

DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS DE QUALITÉ

Au centre d'une région touristique (ski, rivière, campagne...)
des logements pour cadres, ouvriers et employés...
un lycée moderne et technique,
un centre d'orientation professionnelle...
commerces, banques...

Tous ces avantages font véritablement de BELLEGARDE
une Zone Industrielle privilégiée.

Renseignements
et options

à la Mairie de Bellegarde-sur-Valserine

Tél. : (50) 48.21.59

— Le second objectif concerne la politique culturelle : nos régions frontalières ont à cet égard des caractères spécifiques très marqués et participent au rayonnement international de la France. Diversité des traditions, richesse des cultures régionales ou locales, sont particulièrement fortes en effet dans les zones frontalières ; leur épanouissement nécessaire, confronté à des cultures étrangères, mais aussi nourri par elles, suppose des encouragements de la part de la Communauté nationale.

En ce sens a été décidé, notamment, le développement d'écoles maternelles dans certaines régions frontalières, spécialement en Alsace et en Lorraine, où des expériences d'enseignement précoce de l'allemand sont entreprises. De même, les relations entre universités frontalières seront favorisées, comme les expériences de création d'enseignements supérieurs bi-nationaux.

Un effort particulier en matière d'animation télévisée sera fait dans certaines régions frontalières. Enfin, un programme de suppression progressive des dernières zones d'ombre qui subsistent spécialement dans les zones frontalières de montagne, sera mis en œuvre dans les années qui viennent, l'objectif étant que la télévision parvienne dans chaque foyer situé en zone frontalière.

— Le troisième axe d'effort concerne les problèmes des travailleurs frontaliers. Près de 70 000 travailleurs frontaliers français franchissent régulièrement la frontière, vers la Suisse pour près de la moitié. Dans certains cantons limitrophes de la Confédération helvétique, ce phénomène concerne un tiers environ de la population active. La plupart des pays européens connaissent ces mouvements frontaliers. Ils correspondent à des phénomènes bien connus d'attraction des grandes villes ou des grands centres industriels sur leurs environs immédiats, cas de Genève et de Bâle notamment. Ils traduisent directement un certain état de la compétition internationale : dynamisme industriel, disparité des taux de change, conditions de travail.

Considérés tantôt comme des victimes tantôt comme des privilégiés, les travailleurs frontaliers se sentent parfois exclus de la communauté nationale sans être pour cela intégrés dans celle qui accueille leur force de travail et leur savoir faire. L'amélioration souhaitable de leur condition passe par la réduction de certaines disparités sociales et fiscales actuelles, dans l'attente de solutions internationales élaborées au sein de la Communauté économique européenne ou avec la Confédération helvétique.

— Le dernier axe d'effort concerne la coopération transfrontalière entre les régions françaises et les régions étrangères limitrophes. Cette coopération peut porter sur l'ensemble des aspects relevant de la notion d'aménagement du territoire : plans d'aménagements ruraux et urbains, communications, infrastructures, politique culturelle, création d'activités industrielles ou tertiaires, politique sociale, équipements collectifs, protection de la nature, tourisme, éducation et enseignement supérieur, etc. Cette coopération est souhaitable, ne serait-ce que pour assouplir les contraintes administratives qui résultent de l'existence de la frontière, avec des conséquences sensibles sur la vie quotidienne des populations concernées.

Ces difficultés proviennent la plupart du temps seulement d'un manque de coordination au niveau local, et sont souvent accentuées en France par les traditions de centralisation des administrations nationales. Le Gouvernement français a donc décidé de relancer vigoureusement la coopération transfrontalière, notamment par la désignation d'élus régionaux et de représentants des organismes socio-professionnels, comme participants aux commissions gouvernementales et régionales d'aménagement concerté des régions frontalières, sous réserve bien entendu de l'assentiment de nos partenaires étrangers dans ces commissions.

Dans le même esprit, la coopération pour les affaires d'intérêt local entre les communes frontalières françaises et les communes limitrophes étrangères sera facilitée du côté français. Les maires frontaliers se verront conférer en effet les pouvoirs nécessaires pour négocier et mettre en œuvre une coopération internationale transfrontalière avec



A LYON LA PART-DIEU LA TOUR CRÉDIT LYONNAIS UN CENTRE DE SERVICES INTÉGRÉS

Sur une artère vitale de l'EUROPE, à la convergence d'un grand nœud autoroutier, LYON est un relais entre l'ATLANTIQUE et l'EUROPE continentale, entre l'EUROPE du Nord et l'EUROPE latine, grâce à ses réseaux aériens et ferroviaires internationaux, au centre d'un marché de 220 millions de consommateurs.

Dès lors, il fallait créer en plein cœur de LYON, au sein même de la PART-DIEU, centre de décision régional — quartier déjà bien vivant avec ses logements, son centre commercial, ses équipements culturels et administratifs — les bureaux les mieux équipés* pour assurer votre expansion au cœur de l'EUROPE.

- * 35 600 m² encore disponibles en vente ou location, par module de 35 m² et lot minimal de 160 m².
- * Capacité de communications exceptionnelles (autocommutateur électronique à grande puissance).
- * Climatisation individuelle par niveau.
- * Protection automatique complète contre l'incendie.

Pour visiter les premiers bureaux occupés dans la TOUR ou recevoir une documentation, adresser votre carte à :

BETERALP\Pierre TAVERNIER
TOUR CRÉDIT LYONNAIS - 129, rue Servient
69003 LYON LA PART-DIEU

Téléphone : (78) 71-00-65
Telex : TOURCLY 370 283

Réalisation : SOCIÉTÉ DES CENTRES COMMERCIAUX
Financement : CRÉDIT LYONNAIS-GROUPE SUEZ/LA HENIN
GROUPE BALKANY/SOLAL

Aux portes de la Suisse RHONE-ALPES



*Pour vous
informer :*

Un potentiel d'aménagements urbains et industriels
**Des structures d'accueil adaptées aux besoins
des investisseurs**

**Rhône-Alpes : huit départements - 43.700 km² -
5 millions d'habitants**

Plus de 150 Zones Industrielles, totalisant 4.300 ha
dont la Zone de la Plaine de l'Ain (600 ha) en cours d'aménagement
entre Lyon et Genève.

Un réseau complet de voies de communications : autoroutes,
turbotrans, aéroport international de Satolas,
voie fluviale Rhône-Rhin en cours d'aménagement

La première région industrielle de France après la région parisienne;
prédominance de 3 secteurs : métaux — textiles — chimie.

Des services de haut niveau pour les entreprises
et de nombreux moyens de formation professionnelle et technique.

C. R. A. I.
Centre Régional
Rhône-Alpes
d'Accueil
et d'Information
des Industriels

3, rue de l'Arbre Sec
69281 LYON Cédex 1

Tél. (78) 27.31.41

Télex : CRCIROL 900677

leurs collègues des communes limitrophes, pour la mise en commun de services ou d'équipements, et plus généralement en matière d'aménagement du territoire ou d'aménagement urbain.

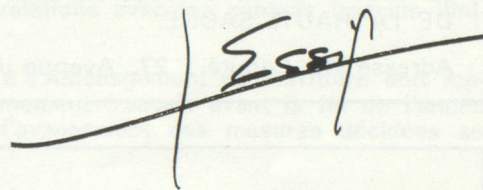
Tels sont les objectifs et les principales actions entreprises et poursuivies par le Gouvernement français en faveur des régions frontalières.

Je voudrais pour conclure souligner trois points.

Tout d'abord, ce programme n'est pas traité seulement sous le seul angle, fort important certes, du développement économique, mais fait également une large part aux problèmes sociaux, aux problèmes humains, aux questions d'éducation et de culture.

Ensuite, ce programme est fondé sur la concertation, et constitue à ce titre une base de discussion avec les populations frontalières et leurs élus.

Enfin, il sera mené, développé, et réorienté si besoin est, par un dialogue approfondi et confiant avec nos partenaires étrangers, notamment au sein des commissions transfrontalières. Nous ne prétendons pas, en effet, avoir reconnu et traité au stade actuel l'ensemble des problèmes spécifiques qui se posent aux régions frontalières; nous pensons que les responsabilités conférées progressivement aux commissions de concertation régionale, devraient permettre de révéler, dans toute la mesure du possible, la plupart des questions qui se posent. Nous attendons de même, de la concertation menée avec les gouvernements de nos voisins, et particulièrement avec la Confédération Helvétique, toutes propositions susceptibles de nous permettre de rendre plus efficace et plus complet le programme des actions entreprises.



François ESSIG,
Délégué à l'Aménagement
du Territoire et à l'Action régionale.